

Sujet : [INTERNET] Méthanisation Naturalgie

Date : 31/03/2022 00:11

Pour : pref-enquetespubliques@haute-saone.gouv.fr

Monsieur le préfet,

Je souhaite exprimer mon opposition concernant le projet d'usine de méthanisation de Grandvelle et le Perrenot, et ce pour de nombreuses raisons.

La principale concerne l'utilisation de la production de céréales destinée à l'alimentation des Hommes et des animaux, pour créer du biogaz qui permettra d'alimenté environ 5 % des besoins du Grand Besançon (et non pour la Haute-Saône). La crise du COVID-19 a montré l'importance et le besoin de dépendre le moins possible des pays étranger. Malheureusement avec la crise en Ukraine ("le grenier de l'Europe"), de nombreux pays se retrouvent en pénuries de céréales.

Mais d'autres problèmes se posent, en effet, ce projet entraînera un coût important pour le département de la Haute-Saône (création de canalisations de gaz de Grandvelle à Voray sur l'Ognon, réfection des routes départementales du au passage de nombreux véhicules lourds,...). La route D33 est une route sinueuse et peu large, qui traverse de nombreux villages. Ces villages ont mis en place des rétrécissements de voies ainsi que des ralentisseurs (4 ralentisseurs entre l'entrée de Grandvelle et sa sortie ainsi qu'un rétrécissement de voie. Pour la commune de Maizières, il y a un rétrécissement de voie également à l'entrée du village peu visible. La commune de Trésille y quant à elle a mis en place 3 rétrécissements de voie.) Ces dispositifs compliquent le croisement des voitures avec les autocars ainsi que des tracteurs lors d'une circulation normale. Le risque d'accident et d'endommagement des équipements de voiries est élevé. Il est important de prendre en compte la sécurité des enfants allant à l'école ainsi que des personnes prenant les transports en commun. L'école de Grandvelle et le Perrenot se situe au bord de l'axe principal du village. De nombreux arrêts de bus se situent sur l'axe Grandvelle - Rioz. La limitation de vitesse du village de Grandvelle et le Perrenot a été abaissée à 30 km/h et la circulation des poids lourds et normalement interdite du haut du village vers le bas du village, "dans un soucis de sécurisation des habitants". Ces 2 réglementations ne sont que très peu appliquée par les utilisateurs de la route.

Un troisième point important à prendre en compte sont les différentes nuisances qui seront apportées par la réalisation de ce projet ainsi que les risques de pollutions de l'air et de l'eau. Nuisances sonores et de vibrations avec le passage des différents engins, des nuisances olfactives, comme le rapporte de nombreux riverains vivant à proximité de méthaniseur. Également des nuisances visuelle du à la constructions des différentes structures (Grandvelle, Buthiers, Gézier-et-Fontenelay, Thurey-le-Mont). De nombreux article de presses locales montrent des incidents liés l'implantation d'usine de méthanisation, par exemple : "Par un arrêté en date du 19 août 2020, le préfet du Finistère a restreint l'usage de l'eau potable pour 50 communes en raison d'une pollution de l'eau à l'ammoniaque. La source de cette pollution provenait d'un débordement d'une cuve de digestat sur une usine de méthanisation à Kastellin, située en amont d'une usine d'eau potable." <https://www.actu-environnement.com/ae/news/pollution-eau-finistere-methanisation-industrielle-35978.php4>. Mais aussi des explosions dans des cuves de méthanisation, <https://www.letelegramme.fr/finistere/plouvorn/plouvorn-explosion-d-une-cuve-a-methanisation-risque-de-pollution-chimique-27-06-2019-12323881.php>., des incendies..

De nombreux avis défavorable ont été émis par différents organismes, la CDPENAF a émis successivement 2 avis défavorable à l'unanimité pour ce dossier.

En souhaitant que mes remarques soient prises en compte lors de cette enquête publique. Veuillez agréer Monsieur le Préfet, l'expression de mes salutations respectueuses.

ARCELON--ANDRÉ Lise